



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

**Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,
à l'occasion de la deuxième session de l'Assemblée générale
des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde
du patrimoine culturel immatériel**

UNESCO, le 16 juin 2008

Monsieur le Président de la première Assemblée générale,
Monsieur le Président du Comité intergouvernemental,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention de 2003.

Une session cruciale, puisqu'elle donnera le coup d'envoi à la phase opérationnelle de la Convention.

Le Comité intergouvernemental a accompli au cours des deux années écoulées un travail considérable. Au cours de ses quatre sessions, à la fois ordinaires et extraordinaires, tenues à Alger, Chengdu, Tokyo et Sofia, il s'est attelé à l'élaboration d'un projet de directives opérationnelles qui vous est soumis aujourd'hui.

Je tiens à remercier les autorités des quatre pays hôtes de leur généreux accueil, mais aussi d'avoir mis au service du Comité les compétences et l'engagement de quatre Présidents exceptionnels, sans lesquels ce projet de directives n'aurait pas vu le jour.

Je souhaite également rendre hommage à Monsieur Mohammed Bedjaoui, que j'ai le plaisir d'avoir à mes côtés. Sa présidence magistrale de toutes les réunions préparatoires et intergouvernementales, ainsi que de la première Assemblée générale des Etats Parties en juin 2006, en a fait un artisan essentiel de cette

Convention. Et c'est dans son pays, en Algérie, que s'est tenue la toute première session du Comité intergouvernemental en novembre 2006. Ses efforts pour rapprocher les points de vues, obtenir des consensus, sont une contribution inestimable aux résultats que vous vous apprêtez à examiner.

Je souhaite également saluer Monsieur Osman Faruk Loğoğlu, Ambassadeur au Ministère des Affaires étrangères de Turquie et Vice-Président de la Commission nationale turque pour l'UNESCO, qui a participé aux travaux des organes statutaires de notre Convention depuis le début. Il a non seulement été rapporteur de la première session de l'Assemblée générale et de sa première session extraordinaire en novembre 2006, mais il est aussi aujourd'hui Président du Comité intergouvernemental depuis son élection unanime en septembre 2007. Il aura la lourde charge de présider le prochain Comité, qui effectuera l'intégration des chefs d'œuvre du patrimoine immatériel sur la Liste représentative sur la base des directives que vous aurez adoptées. C'est l'occasion pour moi d'exprimer de nouveau toute ma reconnaissance aux autorités turques pour leur invitation et leur généreuse hospitalité.

Je me réjouis également de la présence de Monsieur Olabiyi Babalola Joseph Yaï, Président du Conseil exécutif, qui atteste par sa présence non seulement son attachement personnel aux valeurs de cette Convention, que nous avons maintes fois eu l'occasion de constater, mais qui témoigne également de l'intérêt que lui portent les organes directeurs de l'UNESCO.

J'aimerais enfin saluer les représentants des Etats parties, ainsi que ceux, non encore Parties, qui sont présents aujourd'hui. A ce jour, 95 Etats ont ratifié la Convention. D'autres Etats ont annoncé leur ratification prochaine. J'espère que l'Assemblée d'aujourd'hui, et ses conclusions, permettra de convaincre ceux qui ne le sont pas encore de l'importance majeure que revêt cette Convention au regard de la diversité culturelle. Et qu'ils seront nombreux à rejoindre ses rangs.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire récemment lors de la réunion d'information que j'ai organisée en préparation de votre assemblée le 2 juin dernier, je suis très heureux de constater qu'outre le rythme de ratification rapide, l'équilibre géographique des Etats parties tend à se consolider. Cet équilibre est essentiel pour que la coopération, en particulier l'échange d'informations et d'expériences, puisse être effective.

Enfin, les observateurs des organisations non gouvernementales et des communautés, qui ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre de la Convention, sont également nombreux. Je m'en félicite et leur souhaite à tous la bienvenue.

Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Your ambitious agenda requires you to scrutinise the draft Operational Directives prepared by the Intergovernmental Committee. They are presented in a compilation of 114 provisions divided into four chapters.

I am convinced that the decisions you make in relation to these will have a profound effect on the implementation and credibility of the Convention.

Without going into the detail of these provisions – which will be your main task over the coming days – I would like to underline that the Committee recommends a clear separation of the two lists, given their fundamentally different purposes. The Representative List is designed primarily to give greater visibility to intangible cultural heritage, increase awareness of its importance, and encourage dialogue as a means of contributing to the safeguarding of cultural diversity. The Urgent Safeguarding List is designed to give urgent assistance to elements at serious risk of disappearing, and for which international cooperation is essential. I hope that all States Parties will take advantage of both lists in proposing items for inscription, whether for raising awareness or for urgent safeguarding.

The set of criteria for each of the lists reflects their purpose, although they largely coincide. The Urgent Safeguarding List, with one more criterion, requires procedures that are more stringent than those proposed for the Representative List.

You will also be asked to consider draft Operational Directives providing for the incorporation into the Representative List of all items formerly proclaimed Masterpieces of the Oral and Intangible Heritage of Humanity, which I hope will enable the Committee to integrate them on the Representative List at its next session in Istanbul in November 2008.

As regards the calendar for inscribing elements on the two lists, the normal procedure for inscription on the Urgent Safeguarding List will take 18 months or, if preparatory assistance is requested, 24 months. The inscription procedure for the Representative List has been set at 13 months, with the first new entries foreseen for autumn 2009. While it may seem paradoxical that an element whose viability is threatened must go through a longer procedure than a healthy one, the Committee considered that establishing a substantial and effective set of safeguarding measures most likely to succeed in "healing" an ailing element would require additional time and attention. I agree.

Nevertheless, in this particular instance, to allow the Committee to proceed with the first inscriptions on both lists simultaneously, it has submitted to the General Assembly a transitional timetable that will allow a first set of elements to be inscribed on the Urgent Safeguarding List within a 13-month period. This will allow international cooperation in safeguarding to begin promptly for those elements that are seriously at risk.

At each of its sessions, the Committee has attributed great importance to the selection and promotion of programmes, projects and activities which it considers best reflect the principles and objectives of the Convention, taking into account the needs of developing countries. It therefore proposes to establish and publish a register of selected programmes, projects and activities that would permit the greatest number of countries to benefit from best practice around the world in terms of awareness raising at the local, national and international level of the importance of the intangible heritage, and of ensuring mutual appreciation thereof.

This brings me to the Committee's proposals for the use of the Intangible Cultural Heritage Fund.

You will find that the Committee has expressed a clear preference for the largest part of the Fund to be allocated to international assistance, and for international assistance itself to be allocated according to the priorities of the Committee. These are, specifically, the safeguarding of heritage inscribed on the Urgent Safeguarding List, the preparation of inventories, capacity building activities in developing countries, and the selection and promotion of best practices mentioned above.

While time does not permit me to go into any more detail, you will also consider proposals relating to the role and participation of communities, groups and individuals in the life of the Convention, as well as mechanisms governing reports on the legislative, regulatory and other measures taken by the States Parties for the implementation of this Convention.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au-delà des directives opérationnelles, vous aurez à décider de la contribution au Fonds du patrimoine immatériel. La proposition faite par le Comité de convenir d'un pourcentage pour une durée indéterminée jusqu'à décision contraire, afin de permettre au Comité de programmer ses projets et l'assistance financière le plus efficacement possible, me semble mériter toute votre attention.

Par ailleurs, l'élection des douze nouveaux membres du Comité sera certainement un moment important de votre session. C'est l'occasion pour moi de rendre un hommage appuyé aux vingt-quatre membres du Comité qui ont travaillé sans relâche au cours des deux années écoulées. J'espère que l'Assemblée saura trouver les modalités adéquates pour assurer un système de calcul qui obtienne l'adhésion de tous. Le nouveau Comité aura en effet la grande responsabilité de procéder aux premières inscriptions sur les Listes, et j'imagine aisément combien cette tâche sera exaltante mais difficile.

Les quatre journées s'annoncent par conséquent comme un moment important dans la vie de la Convention. Le travail considérable effectué par le Comité est désormais entre vos mains, et j'espère vivement que cette session sera en mesure d'approuver les directives opérationnelles qui lui sont soumises, sachant que seuls l'expérience et la pratique seront en mesure de les tester à l'aune de la réalité, et leur permettront d'évoluer pour répondre aux besoins concrets de sauvegarde.

J'ai donc bon espoir qu'avant la fin de cette année, la Convention franchira le seuil symbolique des 100 Etats parties. Par la suite, si les calendriers proposés sont acceptés par votre Assemblée, y compris le calendrier transitoire, les premières nouvelles inscriptions sur les deux Listes de la Convention pourront être réalisées en automne 2009, lors de la quatrième session du Comité intergouvernemental,

permettant ainsi de faire coïncider les premières nouvelles inscriptions sur la Liste représentative et sur la Liste de sauvegarde urgente.

Avant de terminer, je souhaiterais saluer, en mon nom et sans nul doute en votre nom à tous, Monsieur Rieks Smeets, qui a assumé depuis cinq années les fonctions de Chef de la Section du patrimoine culturel immatériel, et depuis son entrée en vigueur, le rôle de Secrétaire de la Convention, et qui nous quittera le 21 juillet prochain. Sa compétence, son implication personnelle et son travail acharné sont sans nul doute pour beaucoup également dans les résultats que nous avons aujourd'hui. Je suis convaincu que son expertise sera encore d'un grand secours à l'UNESCO dans les années à venir, et c'est donc confiant que nous le reverrons bientôt que je lui souhaite plein succès dans ses projets futurs.

Je vous remercie.